



Conseil général
Échange

A0910-CG-029

La conjoncture sociopolitique de fin d'année

Les 9, 10 et 11 décembre 2009

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télcopie : (514) 356-9999
Télcopie : (418) 649-8800

Introduction

Il s'est écoulé peu de temps depuis la dernière réunion du Conseil général. À vrai dire, la conjoncture sociopolitique n'a pas subi de bouleversements majeurs. C'est donc en continuité avec les analyses précédentes que se situe celle-ci. Certes, nous ne pouvions pas prévoir que le niveau de satisfaction à l'égard du gouvernement Charest baisserait aussi rapidement. Mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même quant à ce désaveu d'une fraction importante de la population québécoise. C'est sa gestion de l'État qui est de plus en plus remise en question. Il devra donc en répondre.

Par ailleurs, le gouvernement Harper n'en finit plus de perdre toute crédibilité tant sur la scène nationale qu'internationale. Jusqu'où ce gouvernement abusera-t-il de notre patience ? Il semble que ce soit jusqu'au moment où les autres partis politiques laisseront de côté leurs visées électoralistes et mettront enfin un terme au régime Harper.

Sur la scène internationale, les enjeux sociaux liés aux crises financières et économiques n'en finissent plus d'apparaître dans toute leur acuité. Sauf que les réponses politiques à ces enjeux se font attendre. Même le président Obama ne peut, malgré tout son charisme, régler les questions internationales et nationales, réalisme politique oblige.

Finalement, il y a peut-être un espoir en cette fin d'année 2009, et c'est que la Conférence de Copenhague permette l'émergence d'un nouveau traité sur les changements climatiques et confirme l'engagement de plus en plus concret des pays vers la prise en compte de l'urgence d'agir.

Au Québec

Il y a un an déjà, le gouvernement Charest redevenait majoritaire à l'Assemblée nationale. Sa marge de manœuvre retrouvée et la faiblesse d'une partie de l'opposition, conséquente aux déchirements de l'ADQ, lui permettaient de rêver qu'il lui serait possible de déployer confortablement son action politique. Sauf que très vite une évidence est apparue : le premier ministre avait sciemment minimisé la situation des finances publiques du Québec et était donc obligé de laisser de côté la loi sur le déficit budgétaire et d'engager une réflexion sur les manières de retrouver l'équilibre budgétaire.

Si, de fait, il poursuit la mise en œuvre de ce qu'il nomme le « Nouvel espace économique du Québec » et s'engage à défendre l'environnement, ce sont les questions de gouvernance et d'éthique qui ont contribué à une chute significative de l'appréciation de l'électorat à son égard. En effet, selon le dernier sondage Léger-Marketing – *Le Devoir*, du 30 novembre dernier, le Parti québécois (PQ) récoltait 41 % des intentions de vote de la part des citoyennes et citoyens du Québec, le Parti libéral du Québec (PLQ) obtenait 37 %, alors que l'Action démocratique du

Québec (ADQ) ne pouvait plus compter que sur 8 % de l'électorat, et les autres partis sur 7 %.

À la toute fin de la session parlementaire, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques a déposé un projet de loi visant à introduire de nouvelles règles de financement des partis politiques, notamment en augmentant de 64 % les fonds publics destinés aux partis politiques. Sauf qu'il en a profité pour y inclure une révision de la carte électorale, et ce, sans attendre la nouvelle carte en voie d'élaboration par le Directeur général des élections. Il y aura une commission parlementaire l'hiver prochain ; la CSQ demande à être entendue.

Le « Nouvel espace économique du Québec »

Le « Grand bâtisseur du Québec », Jean Charest, veut entraîner le Québec dans le développement du Nord québécois. En effet, lors de la dernière campagne électorale en novembre 2008, le premier ministre Charest avait lancé une nouvelle initiative, soit la mise en œuvre du Plan Nord. Ce dernier devenait le sixième chantier inscrit dans le « Nouvel espace économique du Québec » annoncé officiellement le 3 mars 2008 et qui comprenait les éléments suivants :

- La signature d'une entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des compétences des travailleurs qualifiés ;
- La signature d'un accord Québec-Ontario sur le commerce et l'économie ;
- La promotion d'une entente de partenariat économique entre le Canada et l'Union européenne ;
- La mise en œuvre complète de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et particulièrement du chapitre sur la mobilité de la main-d'œuvre ;
- L'accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles pour les personnes formées hors du Québec et du recrutement de travailleurs temporaires.

Tous ces chantiers, à l'exception de l'entente de partenariat avec l'Union européenne, ont donné lieu à l'adoption de projets de loi¹ ou à la signature d'ententes réelles, et ce, sans que les véritables enjeux soient discutés, notamment l'ouverture des marchés publics aux entreprises canadiennes et européennes. Ainsi donc sur la scène internationale, le gouvernement québécois défend sa vision du développement économique. Il fait définitivement le choix d'accentuer ses relations avec les États-Unis² et d'améliorer les échanges avec l'Union européenne afin de lever les obstacles qui freinent actuellement la mobilité des travailleurs, des chercheurs et des étudiants étrangers.

¹ Il s'agit notamment du projet de loi 53 qui vise à faciliter la mise en œuvre de l'Entente France-Québec par la reconnaissance des acquis et la création d'un poste de Commissaire aux plaintes.

² Il s'agit d'accentuer les échanges avec les États-Unis, notamment les États du nord-est, mais aussi au sud-est, soit la Caroline du Nord et la Caroline du Sud, la Géorgie et la Virginie.

Le développement durable

Le gouvernement québécois s'enorgueillit de son travail à l'égard du développement durable. Certes, des efforts sont faits pour promouvoir un développement qui protège l'environnement. Le gouvernement n'a-t-il pas déposé au cours de l'automne une nouvelle politique de gestion des matières résiduelles ? Sauf que, et cela l'analyste environnemental François Cardinal le signalait, cette politique ne vise pas à « réduire la quantité de déchets produits, mais bien la quantité de déchets enfouis³ ». En effet, la production de déchets ne cesse d'augmenter au Québec avec la conséquence qu'aujourd'hui, nous envoyons plus de résidus au dépotoir qu'il y a dix ans, malgré la collecte sélective.

De plus, comme nous l'avons noté lors de la réunion du Conseil général, la capacité pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'être le gardien et le protecteur de nos écosystèmes semble bien mince. À titre de rappel, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne réussit pas à développer une gestion écosystémique de sa Stratégie minérale, car il est sous l'emprise des lobbies économiques. Non seulement les entreprises minières ne versent pas les 12 % de leurs profits au gouvernement, mais des projets d'exploitation sont approuvés même s'ils ont fait l'objet d'avis défavorables.

Actuellement, une forte proportion de sites miniers abandonnés ne sont pas restaurés par leurs propriétaires ou l'ont été d'une manière qui ne respecte pas les règles. Est-ce que le projet de loi déposé à la toute fin de la session parlementaire concernant le développement minier permettra de forcer l'industrie minière à se gouverner dans une optique de développement durable ? Cela reste à voir.

En fait, c'est du côté de Copenhague que le Québec espère faire des gains politiques en s'appuyant sur ses propositions. Courageusement, il faut le reconnaître, le Québec compte défendre un point de vue diamétralement opposé à celui du fédéral lors de cette conférence. Son projet de réduire de 20 % les gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020, conjugué à celui de l'Ontario qui vise un objectif de réduction de 15 % et de la Colombie-Britannique qui vise 14 %, est souligné par les groupes environnementaux, avec un bémol toutefois. Selon Greenpeace, le Québec est le *leader* des nuls, car les vrais meneurs sont les pays d'Europe du Nord, l'Allemagne ou le Royaume-Uni. L'espoir de Jean Charest est que la visibilité qui pourrait lui être accordée lors de ses interventions à l'étranger mette en veilleuse, voire éclipse, les dossiers chauds qui minent son administration, dont les problèmes de gouvernance et ceux reliés à l'éthique.

Les nouvelles règles de gouvernance

Au cours des deux dernières décennies principalement, le secteur public a été l'objet de changements visant à modifier le modèle de gouvernement,

³ François Cardinal, « Pouf ! on a "éliminé" les déchets ! », *La Presse*, 21 novembre 2009, p. A-17.

particulièrement la gestion publique des affaires de l'État. Au fil des années, la gouvernance des organismes ou, encore, des États est devenue le leitmotiv de plusieurs gouvernements. Le Québec n'échappe pas à cet emprunt à la science administrative anglo-saxonne. Celle-ci est largement utilisée par la Banque mondiale en reprenant à son compte la définition étroite de ce concept qui renvoie à la gestion d'un conseil d'administration et qui a infiltré ce qu'il est convenu d'appeler la nouvelle gestion publique. De quoi s'agit-il ? D'introduire les principes de base de la gestion des services privés au secteur public, mais surtout de mettre un terme à ce qui est considéré comme le monopole que les organismes publics détiennent sur les programmes gouvernementaux :

Ces objectifs peuvent être atteints en privatisant des services publics, ou bien en sous-traitant une partie de leurs activités au secteur privé. Même si un service doit demeurer dans le giron du public, certains éléments de son activité peuvent être ouverts à la concurrence en divisant par exemple de grands ministères en plusieurs agences de plus petite taille et en accordant à ces organisations davantage d'autonomie à l'endroit du pouvoir central⁴.

La nouvelle gestion publique peut aussi s'appuyer sur l'amélioration de la participation des réseaux sociaux dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Le problème c'est que les groupes invités à participer ne sont très souvent pas ceux qui sont à la base des problématiques travaillées par l'un ou l'autre ministères ou organismes publics.

C'est ce modèle de gestion publique qui a guidé le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans ses propositions visant à accorder plus de place à des experts externes en modifiant les règles de gouvernance dans les commissions scolaires (projet de loi 88), dans les cégeps et dans les universités (« lois 44 et 38 »). C'est aussi ce modèle qui a influencé le recours à la Fondation Chagnon dans l'élaboration et la gestion de programmes sociaux visant les enfants et les familles vivant en situation de pauvreté ou, encore, à la Fiducie de la famille Chagnon (SOJECCI II Itée) en ce qui concerne les aidantes naturelles accompagnant des personnes en perte d'autonomie, particulièrement celles atteintes de la maladie d'Alzheimer (« lois 6 et 7 »).

C'est finalement cette logique qui a prévalu et prévaut encore dans l'entêtement du gouvernement à aller de l'avant avec les PPP pour la construction des centres hospitaliers universitaires et le prolongement de l'autoroute 25. Malgré le fait que toutes les études démontrent que le recours au partenariat privé réduit la capacité du ministère à contrôler l'action publique dans le sens du bien commun, le gouvernement persiste et signe en créant Infrastructure Québec (loi 65). La création de ce nouvel organisme ne garantit pas qu'à l'avenir, les contrats gouvernementaux répondront à des règles de transparence et d'éthique et, surtout, permettront de mener à bien des travaux d'envergure sans dilapider les fonds publics. Il faudra

⁴ B. Guy Peters, « Le service public et la gouvernance : retrouver le centre », *Télescope*, hiver 2009, p. 15.

donc surveiller étroitement le dépôt d'une politique-cadre sur la gouvernance des grands projets, d'ici mars 2010.

Les nouvelles règles d'éthiques : un exercice de diversion ?

Au printemps 2009, l'actualité politique avait été fort occupée par le scandale des Fonds d'intervention économique régionaux (FIER). Le gouvernement avait alors décidé de confier à un groupe de travail, présidé par Louis Roquet, le mandat de faire toute la lumière sur ce programme. Six mois plus tard, les conclusions de ce groupe se font toujours attendre. Par contre, le Vérificateur général a confirmé une gestion laxiste des FIER et révélé ce que plusieurs soupçonnaient, soit « conflits d'intérêts, rémunération des administrateurs non déclarée, détournement vers la région de Montréal de sommes dédiées aux régions, critères d'attribution des placements trop flous, ou encore non-respect du montant limite d'investissement permis⁵ ». C'est pourquoi le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation a fait connaître certaines mesures pour répondre aux préoccupations de la population en matière d'éthique, mesures qui portent essentiellement sur la composition des conseils d'administration des FIER et les règles concernant les conflits d'intérêts.

Ce n'est pas le seul rapport du Vérificateur général qui soulève moult questions, il a aussi déposé un rapport dévastateur sur les modes d'attribution des contrats gouvernementaux. Ce qu'il dénote, ce sont des problèmes systémiques dans l'attribution des contrats au ministère des Transports : attribution de contrats sans appel d'offres, non-respect des règles, gonflement des soumissions, laxisme administratif, insuffisance des ressources, relations étroites entre le gouvernement et les firmes-conseils.

Ce qui ressort de tous les scandales et des révélations des médias, c'est la trop grande proximité des secteurs public et privé comme l'explique Pierre-André Hudon, candidat au doctorat en administration publique à l'Université d'Ottawa, dans un article publié par *Le Devoir* le 19 novembre 2009⁶. Selon lui, cinq facteurs expliquent cet état de fait :

- Les contrats d'infrastructure sont uniques, car ils ne proviennent que d'une seule source : les gouvernements ;
- L'importance de l'administration municipale dans l'octroi des contrats ;
- Les oligopoles virtuels que sont les industries du génie-conseil, de l'urbanisme-conseil, de la construction et des services juridiques qui ne sont pas des marchés compétitifs ;

⁵ Jocelyne Richer, « FIER : le vérificateur confirme les allégations de laxisme », *Le Devoir*, 3 décembre 2009, p. B-3.

⁶ Pierre-André Hudon, « Les contrats d'infrastructure La dangereuse proximité des secteurs public et privé », *Le Devoir*, 19 novembre 2009, p. A-9.

- Les réformes administratives inspirées de la nouvelle gestion publique depuis le gouvernement Bouchard et poursuivies par celui de Jean Charest ont eu pour effet de vider l'administration publique de son expertise ;
- L'omniprésence du privé dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans un tel contexte, on ne peut que s'interroger sur l'entêtement du gouvernement Charest à maintenir le cap avec les PPP pour la construction des centres hospitaliers universitaires de Montréal. On ne peut non plus rester indifférent devant la vitesse à laquelle le gouvernement Charest a déposé trois projets de loi⁷, mais surtout devant l'accélération des procédures pour les faire adopter avant la fin de la session. Il aura réussi à faire adopter celui qui porte sur la lutte à la criminalité dans l'industrie de la construction et celui sur le resserrement du secteur financier. Quant au projet de loi portant sur l'adjudication des contrats municipaux et celui sur l'élaboration d'un code d'éthique pour les parlementaires, ils devraient revenir à la prochaine session parlementaire. Pour sa part, la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, a déposé sa nouvelle politique de gestion contractuelle à l'intention des ministères et des organismes afin de lutter contre le trafic d'influence.

Devant l'absence de concurrence dans les différents processus d'appels d'offres, le gouvernement a aussi annoncé la tenue d'un groupe de travail, présidé par Guy Coulombe, qui aura comme mandat d'examiner les règles et les pratiques d'adjudication des contrats et de recenser les expériences à l'extérieur du Québec⁸. De plus, lors de la prochaine session parlementaire, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, devrait déposer un projet de loi qui « touchera l'éthique des élus municipaux suite au dépôt [d'un autre rapport] du rapport Gagné⁹ ».

Tout semble converger pour éviter de lever le voile sur les collusions entre le public et le privé ou, encore, celles visant à éliminer la concurrence dans les appels d'offres lors de l'octroi des contrats gouvernementaux. Le gouvernement ne veut absolument pas que les mécanismes qui régissent ces attributions soient démontés publiquement de peur que d'autres cadavres sortent du placard et ternissent encore plus la réputation des libéraux. Le sondage Léger Marketing–*Le Devoir*, du lundi 30 novembre, témoigne d'un taux d'insatisfaction qui atteint les 60 % de la population. Ce dernier taux devrait pourtant le faire réfléchir. Et ce n'est pas les allégations concernant l'octroi de places à des garderies privées dont les propriétaires ont souscrit à la caisse électorale du PLQ qui contribueront à restaurer la confiance de la population dans ce gouvernement, surtout que dans plusieurs cas, l'évaluation de ces services dénotait des déficiences majeures.

⁷ Le projet de loi 73 vise à lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction, le projet de loi 74 vise à resserrer l'encadrement du secteur financier et le projet de loi 76 concerne le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux.

⁸ Le *Courrier parlementaire* du 2 décembre 2009.

⁹ *Ibid.*

Ce qu'on doit comprendre des réponses de Jean Charest, c'est que le gouvernement est hermétiquement fermé à une réflexion publique qui définirait de nouvelles pratiques de financement, des règles à développer, mais aussi qui permettrait d'aborder cette question dans « l'optique démocratique, c'est-à-dire du contrôle par les élus et les citoyens des décisions de nature publique et de leur mise en œuvre¹⁰ ». Pourtant, cette réflexion est essentielle, car elle nous permettrait de discuter des effets pervers de la nouvelle gestion publique et d'aborder le nécessaire renforcement d'une fonction publique dotée de l'expertise et des ressources indispensables à son travail de conseil auprès du gouvernement quant aux meilleures façons de travailler.

Les conseillers du gouvernement

Fidèle à lui-même, le Conseil du patronat, par la voix de son président Yves-Thomas Dorval, demande au gouvernement de marquer un temps d'arrêt dans les dépenses publiques. Sa proposition : « instaurer un dispositif qui interdirait légalement la création de nouvelles dépenses non compensées par des compressions dans les dépenses de programmes existants¹¹ ». Ce qui est souhaité, c'est un dispositif légal qui reposerait sur deux éléments : « une quasi constitutionnalisation de la mesure et une loi vraiment contraignante pour les ministres et les sous-ministres responsables¹² », et ce, dans la perspective de l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Cette proposition n'est pas anodine alors que le gouvernement québécois convoque les « partenaires » économiques et sociaux à une rencontre à la fin du mois de janvier. Celle-ci devrait regrouper les organisations syndicales et patronales et s'appuyer sur les travaux menés par trois comités mis sur pied par le gouvernement, soit un comité sur l'emploi présidé par le ministre Sam Hamad, un autre sur le développement économique présidé par Clément Gignac et finalement un comité sur les finances présidé par Raymond Bachand.

Nous ne pouvons présumer, à ce jour, de ce qui sera mis au jeu par le gouvernement, mais on peut se méfier lorsqu'on constate que le ministre Bachand a invité des économistes dont les propositions sont loin de celles défendues par le mouvement syndical. Ces personnes sont Claude Montmarquette, président du groupe CIRANO, et Pierre Fortin, qui siège au conseil d'administration de cet organisme. Ces économistes viennent d'obtenir un financement du gouvernement provincial de six millions de dollars sur quatre ans pour poursuivre des travaux dans le domaine des politiques publiques. Robert Gagné, de l'Institut d'économie appliquée (IEA) de HEC Montréal sur la productivité, a reçu du gouvernement six millions sur quatre ans. Enfin, Luc Godbout, de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke, vient de recevoir une

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Yves-Thomas Dorval, « Un cran d'arrêt, Pour 10 ans le gouvernement Charest devrait interdire toute nouvelle dépense non compensée par des coupes », *La Presse*, 18 novembre 2009, p. A-31.

¹² *Ibid.*

contribution financière de cinq millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Au fédéral

L'hégémonie des conservateurs

L'action du gouvernement conservateur de Stephen Harper ne lui permet pas de se tailler une place de choix dans les intentions de vote au Québec. En effet, le sondage Léger Marketing – *Le Devoir*, du 30 novembre dernier, nous apprendait qu'après répartition des votes, le Bloc québécois (BQ) obtiendrait 37 % des suffrages, alors que le Parti libéral du Canada (PLC) et le Parti conservateur (PC) se partageraient chacun 20 % des votes. Plus encore, le BQ recueille toujours la faveur populaire du côté francophone, soit 44 % et le Nouveau parti démocratique (NPD) profite de la descente des libéraux en attirant 17 % de l'électorat. Mais il faut présumer que les conservateurs ne croient plus en leur capacité de se tailler la place de choix au Québec. Avec ou sans son appui, il persiste et signe à forcer l'implantation de son programme évacuant ainsi toute collaboration avec les autres partis politiques et, surtout, toute nuance dans son discours idéologique.

Une gestion honteuse des affaires de l'État

Ultime affront aux institutions parlementaires, le premier ministre Harper a déposé le quatrième rapport d'étape sur le plan d'action économique pendant qu'il voyageait vers la Chine alors que le ministre des Finances lui dévoilait ses résultats de Winnipeg. Maniant encore une fois l'art de la dissimulation, ce rapport nous apprend que 97 % des sommes prévues pour des projets en infrastructures sont engagées, mais il omet de nous dire quel montant a vraiment été dépensé, dans quelles régions et le nombre d'emplois créés ou sauvegardés par son plan. Ce dernier dérapage s'ajoute à de nombreux autres :

- Encore et toujours, il y a nominations partisans de collecteurs de fonds du PC, soit au Conseil arbitral de l'assurance-emploi, à Via Rail et à la société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc.
- Le gouvernement a fait une utilisation abusive du budget du Parlement pour faire imprimer et acheminer dans des circonscriptions ciblées des dépliants vantant l'action du gouvernement Harper. C'est 6,3 millions de dollars que les conservateurs ont ainsi dépensés en 2008-2009.
- Les politiques canadiennes ont eu pour conséquence l'augmentation du nombre de sans-emploi, du nombre d'emplois à temps partiel et, en même temps, la baisse du nombre de prestataires de l'assurance-emploi. Et l'adoption de mesures correctrices se fait attendre. Actuellement, plusieurs organisations québécoises réfléchissent à l'opportunité de tenir un sommet sur l'assurance-emploi en 2010 afin de secouer l'inertie fédérale.

- L'augmentation des écarts se manifeste par une augmentation des revenus des familles aisées entre 1989 et 2009 comparativement à 16 % pour les plus pauvres.
- Le Canada a une perte d'influence en matière de politique étrangère alors que ce sera à son tour d'accueillir le sommet du G-8 et aussi celui du G-20 en juin 2010.
- Le gouvernement Harper dénie les révélations concernant la torture des prisonniers afghans remis aux autorités de ce pays et il s'entête à justifier la non-prise en cause des représentations de la Croix-Rouge concernant le sort des prisonniers.
- Le gouvernement Harper refuse de donner suite à la motion adoptée par la majorité des députés demandant la création d'une commission d'enquête publique sur le transfert des détenus en Afghanistan.
- Le gouvernement a décidé de retirer tous les soldats de l'Afghanistan après 2011, même ceux qui auraient pu assurer une présence militaire d'ordre humanitaire. Seuls les travailleurs civils resteraient dans ce pays. En dernière instance, l'intervention canadienne se limiterait au développement et à la reconstruction, et au maintien des relations diplomatiques.
- Le gouvernement a l'intention à peine voilée de faire fi de la décision de la Cour suprême qui l'enjoindrait de rapatrier Omar Khadr. Selon Peter MacKay, ministre de la Défense, « ce domaine de compétence relève du gouvernement démocratiquement élu du Canada et non des tribunaux¹³ ».
- La diminution du nombre de réfugiés passera de 26 000-31 800 en 2008 à 19 600-26 000 en 2010. Les plus touchés sont ceux dont la demande d'asile s'effectue à partir du Canada et dont les membres de leur famille sont restés à l'étranger.

L'inféodation du gouvernement Harper quant aux pétrolières

Tous les observateurs de la scène politique s'entendent pour constater l'incapacité du premier ministre Harper à s'élever au-dessus des considérations du puissant lobby de l'industrie pétrolière pour aborder dans un esprit constructif le débat sur les changements climatiques. Actuellement, les cibles de réduction des GES poursuivies par les différentes provinces canadiennes témoignent d'une réelle cacophonie dans ce dossier. À titre d'exemple, le Québec souhaite réduire ses

¹³ La Presse canadienne, « Khadr : Ottawa fera fi de la Cour suprême, selon l'opposition », *Le Devoir*, 17 novembre 2009, p. A-4.

émissions de GES de 20 % d'ici 2020 alors qu'Ottawa s'entête à ne proposer qu'une réduction de 3 % d'ici 2020 afin de ne pas nuire à l'économie albertaine.

Plus encore, en décidant à la dernière minute de participer finalement à la Conférence de Copenhague, Stephen Harper en a ajouté et a clairement signifié que le Canada se place à la remorque des décisions d'autres pays, notamment des États-Unis. Selon son ministre de l'Environnement, Jim Prentice, « si [le Canada en fait plus] que les États-Unis nous subirons les conséquences économiques sans tirer de véritables avantages sur le plan environnemental¹⁴ ». Ce qu'omet de dire le ministre Prentice, toutefois, c'est que le plan présenté par le président Obama contient des investissements significatifs au développement d'énergies renouvelables, au transport en commun, à la recherche et au développement.

À la limite, ce n'est pas tant qu'il participe ou non qui importe, mais bien que ce gouvernement prenne la juste mesure de l'effet des changements climatiques et dote le Canada de cibles contraignantes de réduction des GES. L'urgence est bien réelle, notamment pour les régions nordiques canadiennes, car selon un rapport de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie rendue publique le 26 novembre dernier, ces régions voient leurs infrastructures routières menacées de s'effondrer. De plus, la sécurité des bâtiments est menacée et dans certaines communautés, l'érosion liée à la perte de glace marine et l'intensification des tempêtes se font de plus en plus sentir.

Les enjeux sociaux de la crise

Au cours de l'hiver 2009, la revue *Télescope* a publié un dossier sur les nouvelles conditions d'exercice du pouvoir au sommet des administrations publiques. Parmi les enjeux explorés, celui de l'effacement des frontières et des territoires retient l'attention. Selon Pierre Pettigrew, ancien ministre des Affaires étrangères du Canada :

La mondialisation se moque des frontières politiques et fusionne les espaces économiques. Ainsi, à la marge du champ de compétence de l'État, un nouveau pouvoir émerge, un pouvoir anonyme et apatride, un pouvoir à la fois enivrant et terrifiant. En cette époque de mondialisation, le pouvoir vertical de l'État est peu à peu remplacé par le pouvoir horizontal du marché¹⁵.

Depuis des mois, nous assistons à une crise du libéralisme qui aurait dû nous permettre de nous recentrer sur les véritables enjeux sociaux qui confrontent notre planète. Si cette crise est tributaire de la félonie des financiers de ce monde, elle nous révèle aussi un constat troublant. Dans un article publié par *Le Courrier international*, John Kampfner, journaliste britannique qui lutte pour la liberté

¹⁴ Daphné Cameron, « Conférence de Copenhague sur le climat, Le ministre Prentice veut s'aligner sur les États-Unis », *La Presse*, 5 décembre 2009, p. A-23.

¹⁵ Jacques Bourgault, Donald Savoie, « Des gestionnaires sous influence : la nouvelle réalité des hauts dirigeants du secteur public », *Télescope*, hiver 2009, p. 2.

d'expression, explique que « les gens du monde entier, quelles que soient leur culture ou leurs conditions de vie, ont accepté au cours de ces vingt dernières années de gavage mondialisé d'échanger une partie de leur liberté contre la promesse de la prospérité ou de la sécurité¹⁶ ». En conséquence, ce sont les droits fondamentaux qui sont bafoués. Quelques exemples :

- Accroissement de la difficulté de trouver des avenues permettant un développement durable et socialement équitable
 - Tous les yeux sont tournés vers la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques qui devrait permettre de donner le coup d'envoi au nouveau traité qui remplacera le protocole de Kyoto. Ce sera et de loin, la plus importante rencontre des chefs d'État et de gouvernement en termes de participation. Ce sera aussi une rencontre cruciale, car ce qui est en cause, c'est à la fois les objectifs de réduction de GES et les aides financières à l'intention des pays émergents qui doivent adapter leur économie pour faire face aux changements climatiques.
- Augmentation du nombre de personnes victimes de la faim qui pourrait dépasser le milliard
 - Pourtant, la famine ne fait plus la manchette et les engagements de fournir une aide de 23 milliards de dollars ne se sont pas concrétisés, seulement 10 % des sommes promises ont été allouées. Pour la suite des choses, l'Agence des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO) se tourne vers les entreprises privées afin qu'elles changent leurs comportements.
 - Pendant ce temps, le Brésil a réussi, grâce à son programme *Faim zéro*, à diminuer la malnutrition de 73 % et la mortalité infantile de 45 %. Ce programme a permis la mise en place de programmes sociaux comme la construction de citernes dans les zones de sécheresse ou, encore, l'augmentation de l'accès au crédit rural ou la distribution de nourriture.
 - L'apparition d'un nouveau phénomène : l'achat de terres cultivables dans les pays africains, et ce, sans que les gouvernements puissent souvent imposer leurs exigences en matière d'investissements durables et créateurs d'emplois pour la population locale. « Quelque 30 millions d'hectares de terres arables font actuellement l'objet de négociations. Les principaux acheteurs : la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, l'Arabie Saoudite. Parmi les pays les plus recherchés : le Soudan, la République du Congo, la Tanzanie¹⁷. »

¹⁶ John Kampfner, « Douze ans de restrictions, Les Britanniques ont troqué leurs libertés contre la sécurité et la prospérité », *Le Courrier international*, n° 993, 12 au 18 novembre 2009, p. 18.

¹⁷ Agnès Gruda, « La ruée sur l'Afrique », *La Presse*, 18 novembre, p. A-32.

- Augmentation de la vulnérabilité de l'emploi, notamment pour les femmes
 - « Alors que l'ampleur de la crise actuelle est encore difficile à mesurer, on s'attend à ce que les femmes et les jeunes filles des pays développés et en développement soient particulièrement affectées par les conséquences économiques et sociales potentielles, comme le chômage, l'augmentation des responsabilités au travail et à la maison, la réduction des revenus et l'augmentation éventuelle de la violence sociétale et conjugale. Dans une telle situation, il est indispensable d'identifier et de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles, à court et à long terme, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité et du travail¹⁸. »

Le président américain peut-il faire la différence ?

La cote de popularité du président Obama ne cesse de chuter. Il est descendu sous la barre symbolique des 50 % au début du mois de novembre. « Les Américains sont 48 % à approuver l'action du président américain contre 42 % qui la désapprouvent, selon un sondage de l'Université Quinnipiac¹⁹. »

Seulement 38 % approuvent l'approche du président dans le conflit en Afghanistan et une faible majorité estime qu'il doit y envoyer des troupes supplémentaires (47 % contre 42 % qui s'y opposent). Malgré cela, le président Obama a annoncé l'envoi de 30 000 soldats supplémentaires. Cette stratégie de déploiement rapide au cours des 18 prochains mois devrait lui permettre, du moins c'est ce qu'il espère, de retirer ses troupes après cette période, soit en juillet 2011. Parallèlement, il s'attend à ce que le gouvernement afghan prenne enfin une direction vers la démocratie et une meilleure stabilité et sécurité sur son territoire. Réussira-t-il son pari ?

En fait, la marge de manœuvre du président des États-Unis est limitée.

Lorsqu'on analyse la politique américaine, on ne peut sous-estimer les limites structurelles au déploiement de la vision d'une société plus juste mise de l'avant par Barack Obama lors des dernières élections américaines. Selon Howard Zinn, historien et auteur d'une vingtaine d'ouvrages, dont la célèbre *Histoire populaire des États-Unis*, Barack Obama est un président démocrate traditionnel :

Il s'insère bien dans la tradition politique américaine, commune aux deux partis, qui est fondée sur deux principes : premièrement, que les États-Unis doivent étendre leur pouvoir au-delà des frontières, autant que les capacités

¹⁸ Comité des Nations Unies pour l'Élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le 6 février 2009.

¹⁹ Agence France-Presse, « La cote de Barack Obama passe sous la barre des 50 % », *Le Devoir*, 19 novembre 2009, p. B-7.

militaires le permettent. Et deuxièmement, que le pouvoir du gouvernement doit rester au service des classes aisées²⁰.

Malgré tout, Howard Zinn demeure optimiste, car si une majorité de la population américaine s'oppose à la guerre en Irak, « il existe un réservoir d'opposition à la politique étrangère des États-Unis. Nous voyons de petits groupes isolés dans tout le pays, mais le potentiel pour un mouvement fort existe²¹ ». Pourtant, on ne doit pas sous-estimer la capacité de résurrection de la droite américaine, appuyée en cela par les grandes chaînes d'information continue comme Fox News.

En environnement

La politique environnementale du président Obama est en rupture totale avec celle mise de l'avant par l'administration républicaine. Dorénavant, l'économie et la sécurité du pays sont compatibles avec une politique globale de l'environnement. Certes, il y a eu une valse-hésitation sur la présence du président à la conférence de Copenhague, mais celle-ci est maintenant acquise. Mieux encore, fort de l'appui de l'Environmental Protection Agency, il lui serait possible d'aller de l'avant et d'imposer des normes en vue de réduire les émissions de GES. Il souhaite toutefois l'aval du Congrès sur un projet de loi touchant le dossier des émissions.

Réforme de la santé

Il semble bien que les États-Unis obtiendront une réforme de la santé, mais celle-ci sera fortement diluée par le Sénat et le Congrès. Les projets de loi présentement à l'étude au Sénat et au Congrès ne permettront pas d'ébranler le pouvoir des compagnies pharmaceutiques et ils sont loin de l'objectif de couverture de la population sans assurance. Certes, la Chambre des représentants a adopté un projet de réforme qui instaure un régime public d'assurance. Ce projet oblige les compagnies, dont la masse salariale dépasse les 500 000 \$ par année, à doter leurs employés et employées d'une couverture d'assurance, ou il prévoit des subventions pour l'achat d'une police par les classes moyennes. Pour sa part, le Sénat a accepté, de justesse, de préparer un plan qui devrait, par la suite, s'arrimer avec le projet des représentants. Dans toute cette saga, il semble que l'objectif d'obtenir un accord soit presque impossible, car rien ne permettra de vraiment réduire les coûts et le nombre de personnes sans assurance risque de demeurer le même.

Conclusion

Il aura beaucoup été question d'environnement dans ce survol d'éléments de la conjoncture. Et pour cause. Si pendant des années cette question n'attirait pas nécessairement l'attention des élites politiques, cela n'est plus le cas. La

²⁰ Claude Lévesque, « Entrevue avec l'historien américain Howard Zinn - Obama : un président démocrate traditionnel », *Le Devoir*, 4 novembre 2009, p. B-9.

²¹ *Ibid.*

mobilisation citoyenne pour que cesse la dégradation des écosystèmes ne cesse d'augmenter. À cela, s'ajoute la prise de conscience que la destruction de l'environnement a des effets géopolitiques majeurs qui risquent d'entraîner des régions du monde dans des conflits liés à l'accès aux ressources. C'est donc le sort de millions de personnes qui est présentement en jeu à Copenhague. En conséquence, on ne peut que souhaiter, voire insister, pour que le courage politique prenne le pas sur les considérations économiques et que les pays industrialisés et certaines des puissances émergentes acceptent enfin de soutenir les pays en voie de développement pour trouver des solutions afin que le développement ne soit pas seulement durable, mais aussi viable dans une perspective d'équité entre les continents.